



Accusation d'obstruction au droit de visite infondé

Par **tamen30**, le **16/07/2015** à **15:29**

Bonjour, rn
Je vais essayer de faire au plus court, car cette affaire aurait besoin d'une bonne dizaine de page. Je vais tâcher de me limiter à ma question.rn
Je suis assignée en référé par mon ex conjoint pour obstruction au droit de visite. rn
Sachant qu'il exerce depuis notre séparation un droit de visite bien au delà des accords qui ont été validés par le juge en 2012. Il n'est pas venu chercher notre fille plusieurs fois (au moins une dizaine). J'ai déposé deux mains courantes à ce sujet. Il n'a pas voulu instaurer un calendrier donc je m'en suis occupée de manière équitable (même nombre de jours pour maman que pour papa, voir plus pour le papa). Il a toujours accepté ces calendriers.rn
Je me présenterai au procès afin que le juge tranche sur le droit de visite du papa et sur la répartition des vacances scolaires car ce n'est pas précisé du tout dans les accords validés : "les vacances scolaires seront répartis à partir de l'entrée au CP avec l'accord des deux parents et seront adaptés selon l'âge de l'enfant".rn
Notre fille entre au CP à la rentrée en septembre.rn rn
Cependant, le dossier qu'il m'a fait parvenir par huissier de justice n'est qu'un assortiment de mensonges que je peux démontrer très facilement. Je trouve qu'il va vraiment trop loin.rn rn
Puis-je attenter une démarche contre lui pour calomnie ou diffamation ?rn rn
En vous remerciant de m'avoir lue.

Par **Marine90**, le **07/08/2015** à **14:55**

Bonjour,rn
Vous devriez vous retourner vers un avocat car l'avocat est obligatoire pour une procédure en référé devant le JAF.rn
Cordialement

Par **tamen30**, le **07/08/2015** à **16:21**

Bonjour, rnMerci c'est ce que j'ai fait.rnNous avons pu trouver un arrangement cet été et déplacer la date en octobre.rnUn avis en plus n'est jamais de trop !rnNous aborderons davantage la future organisation que ces accusations mensongères, mais j'avoue avoir été très choquée par la lecture de l'assignation.rnrnEn vous remerciant pour votre réponse.rnrntamen30